



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E48471

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2023

ÉDITÉ LE 12/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/09/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/01/2001
40 000

Raison sociale : JBI SAS

11 ALLEE GEORGES POMPIDOU
15000 AURILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 342 179 983

Siret : 342 179 983 00057

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 83 01052

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 291585

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 291585

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2021

Téléphone : 04 71 63 01 10

Fax : 04 71 63 01 11

Portable :

Site Internet : www.jbi-isolation.fr

E-mail : jbi@jbi-isolation.com

Responsabilité légale :

BIO JAG (493 272 413) / DURRIEU JOFFREY DIRECTEUR

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/10/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/10/2019
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	17/01/2023
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	24/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	27/04/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.